

Informations pratiques

Lieu : **Palaiseau**

Date : **28 juin 2023**

Sujet(s) débattu(s) : **débat public « L'eau potable en Ile-de-France » projet SEDIF –RTE « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore »**

Nombre de participant.e.s : **40**

Nom et adresse mail du ou de la référent.e pour le groupe :
DOULAUD Thierry : thierry-doulaud@neuf.fr

Les points sur lesquels nous sommes tombés d'accord

Les participants déplorent :

1) L'absence de débat public organisé ni même d'information depuis 2015 par le SEDIF.

2) L'absence d'inscription du sujet à l'ordre du jour des conseils municipaux d'IDF.

3) L'absence de débat public organisé par le Maire de Palaiseau, lui-même Vice-président du SEDIF, et son silence total sur le sujet tant à Palaiseau qu'à la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) dont il est le Président.

4) L'absence du SEDIF. Invité, le Maire de Palaiseau aurait pu demander à une ou des personnes du SEDIF de venir. Note : les organisateurs ont néanmoins projeté la vidéo de la présentation détaillée du projet par le SEDIF lors de la réunion organisée par FNE à l'Académie du Climat le 23 mai (20 minutes).

5) Le surcoût très élevé pour un foyer de 4 personnes : 80 €/an.

6) Le prélèvement supplémentaire d'eau entre 15 et 20 % pour une production finale équivalente par rapport aux filières actuelles.

7) Le mauvais signe envoyé par le projet : la perspective d'une eau très purifiée va encourager les pollueurs à ne rien changer à leur pratique et à ne rien



entreprendre pour réduire les pollutions à la source (« droit à polluer »). Ce seraient ainsi les consommateurs qui paieraient la dépollution.

Les participants sont unanimement opposés au projet d'OIBP du SEDIF :

8) C'est un procédé très coûteux et très énergivore :

- Le coût d'investissement est environ 3 fois plus élevé que la filière classique, 870 M€ pour 940 000 m³ /j pour les 3 usines de Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise, à comparer à la nouvelle filière de l'usine d'Orly (48 M€ pour 150 000 m³ /j). 870 M€ dont 860 M€ pour les 2 usines de Choisy et Neuilly, soit un montant proche de celui de la construction de nouvelles usines, en rappelant que le dépassement du coût prévisionnel de travaux est une constante pour de tels grands projets.

- Le coût de maintenance des nouvelles installations sera de 38 à 38,5 M€ par an, soit sur les 40 ans prévus de durée de vie des installations, 1 milliard 540 millions € hors inflation. La surconsommation électrique des usines serait de près de 90 Gwh/an, multipliant par 2 à 3 les consommations d'un traitement classique.

9) Il n'existe pas d'assurance que les membranes seront toujours fabriquées dans 40 ans, durée de vie des installations. De plus, elles sont très onéreuses et fabriquées par des entreprises étrangères. Va-t-on devoir modifier les installations de filtration chaque fois qu'un type de membrane cessera d'être fabriqué ?

10) Comme il n'existe pas de traitement du concentrat et que celui-ci sera rejeté dans la rivière un peu plus loin en aval, la Seine et les autres rivières sont considérées comme dépotoirs des micro-polluants écartés. Ces rejets auront un impact environnemental, sur la faune et la flore.

11) Ce rejet en rivière, c'est faire supporter des traitements et des coûts supplémentaires aux usines de production d'eau en aval. On ne peut ajouter des filtrations aux filtrations, mettre des usines derrière les usines.

12) Si la filière membranaire haute performance promet de se débarrasser de la plupart des micropolluants à la sortie du procédé, rien ne prouve qu'il en sera de même après transport à la sortie du robinet de l'utilisateur, sachant que la surface interne des réseaux de distribution est de toute façon déjà contaminée à des degrés divers par ces substances.

13) La perspective de profits boursiers pour les multinationales de l'eau ne doit pas conduire à imposer ce projet aux citoyens.

Or, le SEDIF considère d'ores et déjà l'OIBP comme acquise puisqu'il a inclus cette technique dans le cahier des charges imposés aux candidats à la DSP.

Il est fortement à craindre que cette technologie, si elle était mise en place par le SEDIF, finisse par s'imposer comme une norme obligatoire pour tous les opérateurs de l'eau potable. Si cela advenait, cela compliquerait grandement le



passage en régie publique et privilégierait les groupes comme Veolia ayant déjà cet avantage technologique et des moyens financiers considérables.

Les participants lui préfèrent des solutions alternatives beaucoup moins coûteuses :

14) Techniques alternatives au moins 10 fois moins chères, tout en conservant la maîtrise : voir Eau de Paris, usine d'Orly, technologie CarboPlus. Rechercher ailleurs en France ou à l'étranger.

15) Selon le SEDIF, la surconsommation électrique de cette filière membranaire serait compensée notamment par la baisse du taux de calcaire (induisant surconsommation électrique d'appareils électriques : chaudière, bouilloire, etc). Mais il n'apporte aucun élément précis permettant de vérifier cette hypothèse qui apparaît donc comme un simple élément de communication.

Pourtant des solutions de bon sens existent, privilégiant l'esprit de responsabilité et d'initiative des usagers :

Pour éviter le tartre, il suffit de laver le linge à moins de 40° (qui diminue par ailleurs la consommation électrique !). En matière de chauffage, l'entartrage sera réduit par la disparition des chauffe-eaux à combustible, au bénéfice de réseaux de chauffage urbain dans le périmètre SEDIF, fondés sur la récupération de la chaleur des usines d'incinération, et de plus en plus sur la géothermie.

Pour faire disparaître l'odeur de chlore, il suffit de mettre une carafe d'eau du robinet ouverte au frigo.

Les participants veulent une approche préventive beaucoup plus large et beaucoup plus respectueuse de l'environnement :

16) Le procédé éliminerait tous les micropolluants et les PFAs ?

Les principaux polluants sont les métabolites causés par l'utilisation de pesticides et de fongicides comme le Chlorothalonil (interdit depuis 2019). Mais nos voisins suisses ont trouvé la parade il y a plus de 10 ans ... en demandant aux agriculteurs de cesser de s'en servir !

En effet, il faut lutter à la source et non pas essayer de dépolluer en aval !

Car l'eau ne constitue pas le seul apport de pesticides : la part attribuable à l'eau (de l'ordre de 5 %) est très inférieure à celle présente dans les aliments. Des résidus de pesticides se retrouvent dans l'alimentation (fruits, légumes, produits céréaliers) et dans l'air. Faudra-t-il prévoir des procédés permettant de se débarrasser des métabolites présents dans l'alimentation, l'air ?

Il faut au contraire lancer des actions de prévention des pollutions à la source et ainsi favoriser une approche préventive pour protéger non seulement les



ressources souterraines mais aussi renforcer la préservation des eaux de rivière. Des initiatives locales de prévention existent :

- partenariat avec les agriculteurs pour préserver la ressource à Lons-le-Saunier (Jura) ;
- incitation des producteurs à réduire fortement les herbicides à proximité des aires d'alimentation des captages, comme le fait Eau de Paris, etc.

Concernant les PFAs (composés perfluorés, appelés les « polluants éternels ») issus de l'industrie, le gouvernement commence enfin à prendre des mesures : la veille de la réunion publique,

le ministère de la Transition écologique a publié un arrêté enjoignant à 5000 ICPE d'effectuer une campagne d'analyse de ces substances dans leurs rejets aqueux.

Pour être potable, l'eau osmosée doit être reminéralisée !

Le SEDIF prévoit de remélanger l'eau osmosée avec de l'eau issue de la filière classique (ou nanofiltrée) ce qui fait ré-apparaître les substances éliminées.

Avec quelle proportion (30 %) ? Rien n'est indiqué dans la brochure ...

17) On trouvera toujours des pesticides dans l'eau : quand on cherche, on trouve ! Car plus on listera de particules à chercher aux labos et plus les techniques des labos seront élaborées, plus on trouvera de particules et donc de pesticides. Il n'existe pas de dose limite minimum : dès qu'on ingère un peu de pesticide, il s'accumule et on prend un risque. De plus, tant que des pesticides seront utilisés, on en trouvera, non seulement dans l'eau, mais surtout dans l'air et dans les aliments. L'OIBP n'en supprimera donc qu'une infime partie.

La seule solution, c'est de réduire drastiquement l'utilisation des pesticides jusqu'à leur interdiction totale. Cela dépasse le périmètre du SEDIF et de l'IDF et concerne toute la France. Le gouvernement doit agir plus énergiquement sur la question et cesser de multiplier les dérogations.

18) Dans un premier temps, il faut travailler avec les agriculteurs et les organismes publics pour protéger des polluants les aires de captages, les bassins versants, seul moyen de limiter, voire d'éradiquer la pollution. Les financements doivent aller ainsi massivement vers la prévention et la protection plutôt que dans le traitement de l'eau. Ce qui se fait déjà sur les aires de captage d'Eau de Paris, pourrait être impulsé et étendu à l'initiative du Comité de Bassin



Les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord

Aucun

Les questions qu'on aimerait poser

Aux responsables du projet :

1) La très grande majorité des canalisations ont un âge certain ; elles ne sont pas étanches : sorties de fuites, entrées d'eaux météorites. Elles contiennent des petits foyers pathogènes qui vont reproduire la pollution. Dans ces conditions, supprimer le chlore n'est-il pas illusoire ?

2) Il y a actuellement un équilibre relatif entre le dépôt sur les canalisations et les substances dans l'eau. Quelles seront les conséquences si on modifie l'eau ?

3) Le calcaire est une bonne chose car il protège les canalisations. Une eau trop pure corrode les canalisations. Faudra-t-il les remplacer jusqu'au robinet ?

3) Au robinet, quelles sont les concentrations de pollution qui ne proviennent pas de la station de production d'eau ?

4) Lors du débat public auto-porté organisé par FNE à l'Académie du Climat le 23 mai 2023, l'ingénieure du SEDIF a annoncé qu'avec l'OIBP, la maille de filtre passera de 10-9 à 10-11. Sachant qu'un atome est 10 fois plus gros (10-8) et qu'une molécule d'eau est 30 fois plus grosse que le trou, comment cela est-il possible ?



À un.e expert.e :

1) Peut-on envisager un traitement du flux de concentrat ?

Des remarques complémentaires ?

Le message que l'on aimerait faire passer :

La sobriété est requise dans tous les domaines, en impulsant des traitements préventifs plutôt que curatifs

Intervenants :

- Thierry DOULAUD, président de l'association Aggl'Eau CPS
- Agnese BERTELLO (présidente de la CPDP) et Martin DELAROCHE (CPDP)
- Pascal GRANDJEAT Associations Eau Publique Orge-Essonne et Coordination Eau Île-de-France
- Jacky BORTOLI, conseiller communautaire délégué en charge du cycle de l'eau de Grand Paris Sud,
Conseiller municipal de Grigny.

